

I

De la part du gouvernement :

1. Rétrocession des certificats de \$257,000 du fonds du capital permanent et non rachetable portant 7 0/0 d'intérêt ;
2. Remise de la balance de \$600,000, non payée, de la corporation de la cité ;
3. Quittance finale de la dette au fonds d'emprunt municipal, moyennant \$37,000 payées en débentures à 5 pour cent, rachetables en 30 ans ;
4. Déplacement de la voie du chemin de fer de la rue du Prince-Edouard d'ici au 30 novembre 1883 ;
5. Paiement des dommages auxquels la corporation pourra être condamnée à raison du passage des trains dans la rue du Prince-Edouard ;
6. Cession du Parc à Bois et des bâtiments y érigés, à la corporation ;
7. Paiement d'une somme de \$75,000 à la corporation en cinq versements annuels de \$15,000, sans intérêt ;
8. Prolongement du chemin de fer dans la rue Dalhousie, à double voie jusqu'au quai Allan, avec obligation d'entretenir la rue sur la largeur de la voie et un pied chaque côté des rails, le pavage de la rue devant être de niveau avec le dessus des rails et ne laisser de vide que pour l'espace strictement nécessaire au passage du boudin des roues, ces travaux devant être terminés le 30 novembre 1886 ;
9. Parachèvement de la rue St-André d'ici en novembre prochain.

II

De la part de la corporation :

1. Renonciation à tous les droits qu'elle peut avoir résultant de sa souscription en faveur du chemin de fer du Nord ;
2. Cession du havre du Palais et des terrains qui l'avoisinent avec les bâtisses y érigées, avec obligation de la part des cessionnaires de creuser ce havre et de réparer les quais d'ici au 30 novembre 1883.